



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 septembre 2020

Extrait du Procès-verbal

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15

Présents : 13

Date de convocation : 07/09/2020

L'an deux mille vingt et le onze septembre à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la mairie de Boz sous la présidence de Monsieur GIRAUD Alain, Maire.

Présents :

GIRAUD Alain

RIGET Christian

PEDEUX Patrick

MARTIN Élise

GIRAUD Guillaume

BOYAT Dominique

PEULET Denis

THEVENARD Nathalie

MONIN Alain

MONIN Isabelle

BESSARD Sébastien

GUICHARD Coralie

DELORME Méline

Excusés : **PERRONE** Thierry – délégation de pouvoir à **GIRAUD** Guillaume

RALLIER Richard – délégation de pouvoir à **MONIN** Isabelle

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Le Conseil municipal désigne Madame Méline DELORME pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Le compte rendu du 08 Juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

Un additif est porté à l'ordre du jour : changement de titulaire au SIVOS. Le sujet sera tenu dans les questions diverses en fin de séance.

PARTICIPATION CITOYENNE

Pour donner suite à la délibération 2019N°47DE du 14 novembre 2019 prise par l'ancienne équipe municipale, le conseil reçoit le Major Roux de la brigade de Saint-Laurent-Sur-Saône pour exposer le principe de fonctionnement du dispositif « Participation citoyenne ». Il explique qu'afin d'apporter une action complémentaire et de proximité aux services de la Gendarmerie Nationale dans leur lutte contre les phénomènes de délinquance et d'incivilité, la commune de Boz peut, en partenariat avec la Brigade territoriale de gendarmerie de Saint-Laurent-sur-Saône, instaurer le dispositif "Participation Citoyenne".

L'ensemble du conseil s'accorde pour continuer la mise en place du dispositif et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

DEGREVEMENT DE LA TAXE FONCIERE

Délibération 2020N°40DE

Monsieur le Maire indique que le Trésor Public nous a adressé deux chèques, un de 462,00 € et l'autre de 15,00 € émis le onze juin 2020 en remboursement d'un dégrèvement de taxe foncière 2018, le ministère de l'Agriculture ayant reconnu le caractère de calamité agricole suite à la sécheresse de l'été 2018.

Ce dégrèvement concerne plusieurs propriétés de la commune louées à des agriculteurs. Il convient donc de leur rembourser ce dégrèvement au prorata des surfaces louées

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, accepte de procéder à l'encaissement des deux chèques correspondant au dégrèvement de taxe foncière et décide de rembourser les exploitants concernés selon le prorata des surfaces locatives.

BUDGET ANNEXE – OPTION TVA

Délibération 2020N°41DE

Le conseil municipal, considérant les travaux importants à venir sur le réseau d'assainissement, Décide d'opter pour la TVA pour le budget assainissement à compter du 1er janvier 2020.

AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT RUE DE L'ÉTANG

Délibération 2020N°42DE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les avancés du projet d'aménagement d'un cheminement route de l'Étang afin de sécuriser les personnes et les véhicules qui l'empruntent.

Le projet est porté conjointement avec le Conseil Départemental qui s'est déjà porté acquéreur des terrains nécessaires à l'exécution du projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE,

- **VALIDE** la totalité de l'opération,
- **VALIDE** le montant estimatif à 40 867.71 € HT de l'opération, et les modalités financières de cette dernière,
- **VALIDE** l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération.
- **SOLLICITE** les aides du Conseil Départemental pour cette opération au taux le plus large possible
- **SOLLICITE** les aides des services de l'Etat pour cette opération au taux le plus large possible,
- **DEMANDE** l'autorisation au Conseil Départemental de l'Ain et aux services de l'Etat de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

DIVERS DEVIS BUSAGE

Délibération 2020N°43DE

Monsieur le Maire rappelle que des devis ont été demandés pour un busage le long de la parcelle A 127 sise lieu-dit les Gouilles et pour la création d'une entrée à l'ancienne lagune (nécessaire pour le plan d'épandage). L'ensemble du conseil prend connaissance des propositions reçues :

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- ACCEPTE** la proposition du mieux-disant, à savoir celle de l'entreprise Perrusset,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents attenants à cette affaire

TRAVAUX DE REFECTION DE L'ÉGLISE

Délibération 2020N°44DE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que des travaux de réfections de l'église sont à prévoir. Le toit étant en état avancé de dégradation, des écoulements ont causés nombres de dégâts au sein de la sacristie et de la nef.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE,

- **VALIDE** la totalité de l'opération,
- **VALIDE** le montant estimatif à 115 034.03 de l'opération, et les modalités financières de cette dernière,
- **VALIDE** l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération.
- **SOLLICITE** les aides du Conseil Départemental pour cette opération au taux le plus large possible
- **SOLLICITE** les aides des services de l'Etat pour cette opération au taux le plus large possible,
- **DEMANDE** l'autorisation au Conseil Départemental de l'Ain et aux services de l'Etat de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

REPARATION BANC ET CROIX DU CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière séance du conseil municipal, la réparation de la croix et du banc du cimetière a été actée.

Conformément aux décisions prises, les réparations ont été réalisées par des membres du conseil qu'il remercie de leur investissement.

DIVERS

Opération brioches : comme chaque année l'opération brioches à lieu au mois d'octobre. Cette année, elle est fixée au dimanche 18 octobre 2020, le rendez-vous est donné à 9h à la mairie de Boz.

Alignement Rue du Platane : Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la vente de la parcelle A 882 la commune dispose d'un droit d'alignement, consistant à acquérir une bande de parcelle limitrophe à la voie publique dans le but de l'élargir. Il propose un alignement de 1 mètre tout au long des parcelles A 884 et A 1282. L'ensemble du conseil valide de plan d'alignement proposé par M. le Maire.

Vente de peupliers : la commission bois s'est réunie afin de définir les peupliers à vendre pour l'année 2020. L'ensemble du conseil décide de lancer un appel d'offre pour la vente de 122 peupliers.

Point urbanisme : l'ensemble du conseil prend connaissance des demandes d'urbanismes déposées et/ou instruites en mairie depuis la dernière réunion de conseil, à savoir : un permis de construire accepté Chemin des Gouilles, une déclaration de travaux pour division parcellaire suivie du dépôt de permis de construire pour une parcelle chemin des Chouettes.

QUESTIONS DIVERSES

Changement de titulaire au SIVOS : Délibération 2020N°45DE : au vue des horaires de programmation des réunions du SIVOS, Mme GUICHARD Coralie, titulaire au sein de la commission ne peut être présente. Lors des précédentes réunions, Mme THEVENARD Nathalie, suppléante l'a remplacée. Il propose à l'ensemble des membres du conseil, de mettre Mme THEVENARD Nathalie titulaire et Mme GUICHARD Coralie, suppléante.

Adresses Chemin des Gouilles / Lotissement des Myosotis : une plainte est parvenue en mairie concernant les adresses attribuées au chemin des Gouilles, lotissements des Myosotis et impasse des Aigrettes. Régulièrement des colis devant être livrés au lotissement des Myosotis sont livrés par erreur « impasse des Aigrettes ». Un contact sera pris prochainement avec les habitants du lotissement afin de trouver conjointement une solution.

Demande associative : une association a déposé une demande d'installation sur le terrain communal pour la vente de produits et/ou dégustations. Un courrier sera adressé à l'ensemble du conseil municipal afin que la demande soit soumise à ses membres lors de la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h28.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le 06 octobre à 20h.

Affiché le 18 septembre 2020